



► Disponibles à l'intérieur

SOMMAIRE

Vie municipale	p. 4
Urbanisme	p. 7
Travaux Publics	p. 8
Service de sécurité incendie	p. 10
MRC Roussillon	p. 11
Concours : Gagnez un vélo	p. 12

Cahier municipal

Printemps 2017 • Vol. 27 • N° 1
Services municipaux

LA VILLE à votre service!

HORAIRE DES DIFFÉRENTS SERVICES

 **Hôtel de Ville** ☎ **450 659-7701**
175, chemin Sanguinet, bureau 201, JOL 2K0
Lundi au jeudi 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi 8 h 15 à 12 h 15

Service de sécurité incendie

600, boul. Taschereau, La Prairie, J5R 1V1 ☎ **450 444-6652**
Lundi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30
Mardi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h 30 à 12 h 15

 **Service de planification et de l'aménagement du territoire**
175, chemin Sanguinet, bur. 201, JOL 2K0. ☎ **450 659-7701 p. 227**
Lundi au jeudi 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie et des travaux publics

68, Montée Monette, JOL 2K0 ☎ **450 659-0204 p. 321**
Lundi au jeudi 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 7 h à 13 h

 **Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**
2225, route Édouard-VII, JOL 2K0 ☎ **450 659-7701 p. 258**
Lundi au jeudi 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi 8 h 15 à 12 h 15

 **Bibliothèque Le Vaisseau d'Or**
2223, route Édouard-VII, JOL 2K0. ☎ **450 659-7701 p. 233, 234**
Mardi au jeudi 13 h à 20 h
Samedi 9 h à 13 h
Dimanche 13 h à 20 h

AUTRES NUMÉROS UTILES

Régie Intercommunale de Police Roussillon 450 638-0911
Contrôle des animaux 450 638-9698
MRC de Roussillon 450 638-1221
Collecte des ordures et matières recyclables 514 928-5227
Maison des jeunes Au Repère 450 659-0428
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 514 380-8899
Bureau de poste 450 659-3230
Centre hospitalier Anna-Laberge 450 699-2425
C.I.T. Roussillon 514 877-6003
TARSO 450 444-2555
Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge 450 659-1133
C.L.S.C. Kateri 450 659-7661
Permis de brûlage et Service prévention incendie 450 444-6351
Ligne Info-Travaux de la Ville 450 659-0204, poste 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

450 659-7701

Pour toute urgence : 911

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines séances

Mardi 14 mars 2017	À l'église	19 h 30
Mardi 11 avril 2017	À l'église	19 h 30
Mardi 9 mai 2017	Lieu à confirmer	19 h 30

FERMETURE DES BUREAUX

Les bureaux municipaux seront fermés les :

Vendredi Saint	Vendredi 14 avril 2017
Lundi de Pâques	Lundi 17 avril 2017
Journée nationale des patriotes	Lundi 22 mai 2017

Site internet : www.ville.saintphilippe.quebec



Ce document est imprimé par Communication Globale Pub Cité, sur un papier certifié FSC® provenant de sources responsables.



COORDINATION :

Marie-Josée Roy

Le cahier municipal est distribué dans chaque résidence et commerce de Saint-Philippe et est tiré à 2650 exemplaires.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

Mot de la MAIRESSE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Le printemps marque l'arrivée du soleil et de l'envie de sortir à l'extérieur! Profitez-en pour bouger un peu et ainsi adopter un mode de vie physiquement actif. Engagez-vous à changer vos habitudes en vous inscrivant au défi santé.

La Ville s'agrandit; en effet, selon le plus récent décret publié par le gouvernement du Québec, la population actuelle est de 6 495 habitants, soit une augmentation de 367 personnes par rapport au recensement précédent. Je saisis l'occasion pour souhaiter la plus cordiale des bienvenues à nos nouveaux arrivants.

Vous êtes en mesure de voir progresser les travaux d'agrandissement de notre centre communautaire. Nous pouvons nous réjouir de cette magnifique transformation. Je vous invite à participer au concours *Trouvez un nom au centre communautaire*, le gagnant remportera un vélo Louis Garneau Urbania. Afin de souligner l'ouverture de ce nouveau centre, vous recevrez prochainement une invitation à assister à son inauguration que nous prévoyons au cours du printemps.

Un important changement au camp de jour : toutes les activités se tiendront dans les nouveaux locaux du centre communautaire et au parc Gérard-Laframboise. De plus, pour faire suite aux demandes répétées, le camp de jour restera ouvert pour les

enfants qui ne sont pas inscrits aux sorties. La tarification 2016 sera maintenue pour 2017. Veuillez prendre note que plusieurs postes d'étudiants sont disponibles pour la saison estivale.

Enfin, une heureuse nouvelle : nos jeunes pourront bénéficier de cette installation tant attendue : un skate park verra le jour avec l'arrivée des vacances d'été.

Je profite de l'occasion pour souligner la semaine de l'action bénévole, du 23 au 29 avril. Merci aux nombreux bénévoles qui s'impliquent tout au long de l'année, ils contribuent à améliorer la qualité de vie de notre communauté.

Avec le printemps arrive le goût du changement, du remue-ménage. Profitez du week-end de la grande vente de débarras, les 20 et 21 mai, pour vous départir des objets dont vous n'avez plus besoin.

Profitons du beau temps pour embellir notre environnement : le fleurir davantage, lui donner une nouvelle touche de couleurs. J'encourage les jardiniers amateurs à embellir et améliorer la qualité de vie de leur quartier!

En terminant, je vous souhaite un très beau printemps et un excellent congé pascal!



Lise Martin,
maire



VOTRE CONSEIL municipal



**Manon-Josée
D'AUTEUIL**

Conseillère district n° 1
Mairesse suppléante du
15 mars au 3 octobre 2017



**Jocelyn
BOUILLON**

Conseiller district n° 2



**Vincent
LANTEIGNE**

Conseiller district n° 3



**Johanne
BEULAC**

Conseillère district n° 4



**Sylvie
MESSIER**

Conseillère district n° 5



**Denis
MAYRAND**

Conseiller district n° 6

Vie MUNICIPALE

ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS DE TAXES

Le paiement du compte de taxes peut être effectué en 4 versements pour un compte supérieur à 300 \$.

ERRATUM

Prenez note que les dates apparaissant dans le calendrier 2017 relativement aux 4 versements de taxes sont erronées.

LES DATES D'ÉCHÉANCE À RESPECTER SONT LES SUIVANTES :

1 ^{er} versement	16 mars 2017
2 ^e versement	16 mai 2017
3 ^e versement	17 juillet 2017
4 ^e versement	18 septembre 2017

MODES DE PAIEMENT

Par la poste et en personne :

Ville de Saint-Philippe
Perception des taxes
175, chemin Sanguinet, bureau 201
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0
(Chèques, carte de débit et argent comptant sont acceptés)

Par mode électronique :

Via le site internet de votre institution financière.

AVERTISSEMENT

Nous vous rappelons qu'il est interdit de circuler avec un véhicule à moteur dans les parcs, été comme hiver. Ces traces de pneus laissées par un véhicule tout-terrain laissent des marques qui endommagent nos terrains sportifs.

Votre collaboration est demandée, afin de nous aider à offrir des terrains en bons états à nos jeunes sportifs la belle saison venue!



BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément au Règlement sur la qualité de l'eau potable, les municipalités doivent désormais rendre disponible un bilan de la qualité de l'eau potable réalisé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente. Nous vous invitons donc à consulter le bilan pour l'année 2016 sur notre site web.

www.ville.saintphilippe.quebec



RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA MONTÉE SAINT-CLAUDE ET LE RANG SAINT-MARC

LIMITE 50 KM

En raison du nombre de plus en plus important de bâtiments résidentiels en bordure de la montée Saint-Claude et du rang Saint-Marc, du profil de ces artères qui incite les conducteurs à conduire rapidement ainsi que de la présence du camping La Clé des champs qui occasionne une augmentation du nombre de cyclistes et de marcheurs sur la montée Saint-Claude, le conseil municipal a jugé opportun de modifier le règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique (1008-00 RIP) afin de réduire à 50 km/h la vitesse sur une partie de la montée Saint-Claude et du rang Saint-Marc. La vitesse a donc été réduite de 70 km/h à 50 km/h sur les tronçons suivants :

- **pour la montée Saint-Claude**, entre le rang Saint-Marc et l'entrée du camping La Clé des champs;
- **pour le rang Saint-Marc**, entre la montée Monette et la montée Singer.

Une signalisation temporaire a été installée pour indiquer la date de prise d'effet du changement. Les membres de la Régie de police Roussillon peuvent émettre des constats en vertu de ce nouveau règlement depuis le 21 janvier 2017.



Vie MUNICIPALE

VENTE-DÉBARRAS ANNUELLE À SAINT-PHILIPPE LES 20 ET 21 MAI 2017

INSCRIPTION :

Visibilité sur le feuillet d'information :

L'inscription doit se faire auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, si vous désirez que vos coordonnées apparaissent sur un feuillet d'information, qui sera disponible à l'Hôtel de Ville de Saint-Philippe, au Service des loisirs, à la bibliothèque, ainsi que dans certains commerces locaux.

Cette inscription est non-obligatoire et gratuite. Celle-ci vous permettra d'avoir une plus grande visibilité.

Si vous souhaitez faire une vente-débarras une autre date que celle-ci, veuillez noter que cela est autorisé par la ville, vous devez toutefois, vous procurer un permis, gratuit au Service de planification et de l'aménagement du territoire.

**Aucune vente-débarras n'aura lieu au parc Gérard-Laframboise cette année, conséquemment aux travaux d'aménagement du skate park.*

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au
450 659-7701 poste 258

Par courriel : clacasse@ville.saintphilippe.quebec



CIT RICHELAIN – TRANSPORT GRATUIT SUR LE TERRITOIRE!

Les citoyens de Saint-Philippe peuvent bénéficier d'un circuit d'autobus (11) et deux circuits de Taxibus* (T-11 et T-12) pour se déplacer localement sur le territoire du CIT Le Richelain et en direction de Montréal, Brossard et Longueuil.

* Veuillez prendre note qu'il est nécessaire d'effectuer une réservation pour le Taxibus (T11 et T-12)



CIT LE RICHELAIN

CANDIAC LA PRAIRIE SAINT-PHILIPPE

Le circuit T-11 dessert le secteur du rang Saint-Claude du lundi au vendredi entre 5 h 32 et 8 h 52 ainsi qu'entre 16 h 16 et 19 h 35. Les usagers de ce circuit doivent effectuer une correspondance sur le circuit 11 au coin d'Édouard VII / Monette afin de pouvoir se rendre au stationnement incitatif de Candiac.

Le circuit T-12 dessert le secteur nord-est de Saint-Philippe (rues Benoit / Lucien / Fourestier) du lundi au vendredi entre 5 h 40 et 8 h 53 ainsi qu'entre 16 h 03 et 19 h 29. Ce circuit se destine au stationnement incitatif de La Prairie.

Le circuit 11 dessert la municipalité entre Édouard VII / Monette et Sanguinet / des Catalpas. Le service est offert du lundi au vendredi entre 5 h 39 et 9 h 15 ainsi qu'entre 15 h 50 et 19 h 44. Ce circuit se destine au stationnement incitatif de Candiac et permet également une correspondance au coin de Jean-Leman / de la Seine avec le circuit T36 qui se destine à la Gare de Candiac.

Il est à noter que ces trois circuits sont offerts gratuitement à toute la population de Saint-Philippe et aucun titre de transport ne sera demandé. Toutefois, les services demeurent payants vers Montréal, Brossard et Longueuil. Les usagers doivent alors être en possession d'un titre de transport valide.

Pour de plus amples informations, consultez notre service à la clientèle au 514 877-6003 ou notre site internet à l'adresse suivante : citrichelain.com

Vie MUNICIPALE

OFFRES D'EMPLOIS ÉTUDIANTS

Service de planification et de l'aménagement du territoire **PRÉPOSÉ À L'INSPECTION**

Période de travail

Du 5 juin au 1^{er} septembre 2017 – 35 h / semaine

Responsabilités

Participer aux tâches reliées à l'inspection des bâtiments et s'assurer que les dispositions des règlements municipaux relatifs à la construction, à l'occupation et au zonage sont observées. Effectuer diverses tâches administratives telles que le traitement de l'information et des archives, le classement des dossiers et autres tâches reliées au Service de planification et de l'aménagement du territoire.

Critères d'admissibilités

- être étudiant de niveau collégial ou universitaire en voie d'obtention d'un diplôme pertinent au Service de planification et de l'aménagement du territoire;
- retourner aux études à temps plein en septembre 2017;
- minutie, autonomie, débrouillardise et sens de l'organisation;
- posséder un permis de conduire classe 5 valide;
- facilité à communiquer avec le public;
- habileté à se servir d'une caméra et des ordinateurs.

Service des finances **COMMIS AUX FINANCES**

Période de travail

Du 29 mai au 18 août 2017 – 35 h / semaine

Responsabilités

Sous supervision, le commis aux finances devra faire des entrées de données des comptes payables, de l'approvisionnement et toutes autres tâches connexes reliées au Service des finances.

Critères d'admissibilités

- être étudiant de niveau collégial ou universitaire en voie d'obtention d'un diplôme pertinent au Service des finances;
- retourner aux études à temps plein en septembre 2017;
- minutie, autonomie, débrouillardise et sens de l'organisation;
- habileté à travailler sur la suite Office.

Service du génie et des travaux publics **PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

Période de travail

Du 15 mai au 18 août 2017 – 40 h / semaine

Responsabilités

Sous supervision, le préposé aux travaux publics devra aider à l'entretien des bâtiments, des terrains et toutes autres infrastructures municipales. Ainsi, l'employé pourrait être appelé à effectuer diverses tâches saisonnières.

Critères d'admissibilités

- être étudiant de niveau secondaire, collégial ou universitaire, préférablement dans un domaine pertinent à la fonction;
- retourner aux études à temps plein en septembre 2017;
- minutie, autonomie, débrouillardise et sens de l'organisation;
- posséder un permis de conduire classe 5 valide;
- avoir une bonne forme physique et la capacité de travailler en équipe;
- posséder des habiletés manuelles et des connaissances en horticulture, voirie et/ou mécanique seront considérées comme un atout.

Rémunération

Déterminée selon le poste et la politique en vigueur.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 avril 2017 en indiquant clairement le poste pour lequel vous désirez postuler, à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Philippe - Emploi d'été

175, chemin Sanguinet, bureau 201
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

Télécopieur : 450 659-7702

Téléphone : 450 659-7701, poste 228

Courriel : administration@ville.saintphilippe.quebec

La Ville de Saint-Philippe souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. À compétence égale, elle accorde une préférence aux résidents. Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Le masculin a été utilisé dans le but d'alléger l'écriture.

Service de planification et de l'aménagement **DU TERRITOIRE**

ENTRÉE EN VIGUEUR DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS

DÉMOLITION

Vous avez un projet de démolition?

Les propriétaires ne peuvent démolir un bâtiment principal, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Comité de démolition.

Le Comité de démolition se prononce sur la demande d'autorisation sur la base des critères suivants :

- l'état du bâtiment principal visé par la demande de démolition;
- s'il y a lieu, l'importance du bâtiment en regard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine immobilier du secteur environnant;
- s'il y a lieu, les coûts estimés d'une éventuelle restauration du bâtiment eu égard à sa valeur actuelle ainsi que la démonstration que la démolition est inévitable;
- la compatibilité de l'utilisation projetée du terrain avec les usages adjacents et son impact sur la qualité de vie du voisinage;
- dans le cas d'un bâtiment comprenant un ou des logements ou chambres en location, le préjudice causé aux locataires, les besoins de logements dans les environs et la possibilité de relogement des locataires.



Le *Règlement 409 relatif à la démolition* s'applique à tout bâtiment situé dans le noyau villageois et les bâtiments patrimoniaux répertoriés par la MRC Roussillon. Les officiers municipaux du Service de la planification et aménagement du territoire sont à votre disposition afin de vous expliquer tout ce que vous devez savoir sur le contenu d'une demande de démolition ainsi que les délais et étapes à suivre.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE

Nous désirons rappeler que les abris d'auto temporaire doivent être démontés et remisés au plus tard le 30 avril 2017. Nous comptons sur votre collaboration.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

De nouveaux objectifs et critères ont été ajoutés au *Règlement 408 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* afin de conserver l'identité culturelle de la Ville de Saint-Philippe et de favoriser la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux. Les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovations sur un bâtiment patrimonial sont maintenant assujettis à la réglementation municipale. Les principaux critères qui seront appliqués lors de l'analyse du projet sur un bâtiment patrimonial sont :

- la transformation d'une caractéristique architecturale doit être compatible avec le style architectural du bâtiment;
- les parements, les formes de toiture, les couronnements, les saillies ainsi que les ouvertures doivent être conservés, restaurés ou remplacés selon leurs caractéristiques d'origine;
- les agrandissements respectent les caractéristiques architecturales du bâtiment patrimonial.

Malgré ces nouvelles normes, les travaux devront aussi répondre à toutes les autres exigences des règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Philippe.

RAPPEL - POUR TOUS LES COMMERÇANTS!

On ne fait pas n'importe quoi, n'importe où!

Le certificat d'occupation permet d'assurer une coexistence harmonieuse entre les différentes activités dans un même secteur de la Ville.

Avant de louer ou d'acheter votre local, vous devez vous assurer que vous pourrez y exercer l'activité de votre choix.

Les commerçants qui exercent leurs activités commerciales dans la ville de Saint-Philippe doivent se procurer leur certificat d'occupation avant le 30 avril 2017.

SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

DOMMAGE À VOTRE PROPRIÉTÉ

Lors des opérations de déneigement, il peut arriver que des dommages soient causés à votre propriété. Habituellement, il s'agit de bris mineur tel que gazon ou boîte postale. Si vous avez constaté des bris, veuillez nous le signaler avant le 28 avril 2017. Passer cette date, aucune réclamation ne sera considérée. Votre demande peut être acheminée par téléphone ou par courriel à travaux.publics@ville.saintphilippe.quebec

COLLECTE DE BRANCHES

Cette année, quatre collectes de branches seront faites, soit au mois de mai, juin, septembre et octobre. Déposez vos branches en face de votre propriété en prenant soin d'orienter les troncs du côté de la rue. **Les branches dont le diamètre excède 15 cm (6 po), les racines et les souches ne sont pas acceptées.**

- 1^{re} collecte, le 8 mai
- 2^e collecte, le 5 juin

Chaque collecte s'échelonne sur deux semaines. Veuillez prendre note que les branches doivent être **DÉPOSÉES À LA RUE AVANT LA DATE DE LA COLLECTE.**

Ce service est gratuit. Ceci dit, des frais pourront être exigés pour les retardataires et si l'amoncellement de branches est trop important et dépasse 30 minutes de travail.

Nous vous rappelons également que les branches déposées aux ordures ne sont plus ramassées lors de la collecte des déchets.

DISTRIBUTION DE PAILLIS

Dès le 10 mai, la Ville mettra à la disposition des citoyens du paillis résultant du déchetage des branches et des sapins de Noël. Le paillis est disponible au garage municipal jusqu'à épuisement des stocks.

C'est une bonne façon de revaloriser!



UNE VILLE EN ACTION

Encore cette année, plusieurs chantiers seront en cours. Que ce soit des travaux de pavage, ou de reconstruction de rue, il s'agit de travaux nécessaires qui nous permettent d'améliorer notre Ville.

L'information sur les travaux routiers est mise à jour régulièrement sur le site Internet de la Ville ainsi que sur la ligne info travaux au 450 659-0204 #1.

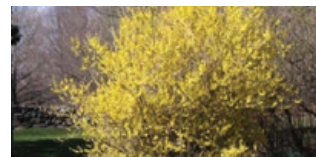
Soyez prudent et surtout respectez la signalisation et les signaleurs!

COMITÉ D'EMBELLEMENT ET D'ENVIRONNEMENT

**DISTRIBUTION D'ARBRES ET D'ARBUSTES
SAMEDI 13 MAI DE 8 H 30 À 12 H AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 2235, ROUTE ÉDOUARD-VII**

L'embellissement de notre environnement nous tient à cœur! C'est pourquoi la Ville, en collaboration avec le comité d'embellissement et d'environnement organise une distribution de plants d'arbres et d'arbustes. À cette occasion, des kiosques d'informations et d'autres surprises vous attendent.

Variétés d'arbustes



Forsythia Northern Gold



Hydrangée Paniculée Pink Diamond



Potentille Mango Tango



Prunier pourpre des sables



Saufe Maculé



Spirée Anthony Waterer



Échinacée pourpre

SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

MÉNAGE DU PRINTEMPS

Le printemps arrive et un ménage s'impose?

Vous pouvez disposer des matériaux suivants au garage municipal, situé au 68, montée Monette, pendant les heures d'ouverture.

- peinture
- matériel informatique
- piles rechargeables et alcalines (exception des batteries de voitures)
- lampes au mercure, fluo compactes et tubes fluorescents (RecycFluo)
- vieille huile
- pneus
- bonbonnes de propane
- carton
- matériaux de construction, rénovation, démolition*

(certains matériaux comme la tourbe, la terre, le tapis, des meubles, etc., ne sont pas admissibles dans le conteneur. Nous vous invitons à communiquer avec le Service du génie et des travaux publics pour obtenir des renseignements sur les matériaux acceptés ou prohibés dans le conteneur.)

* Frais exigibles, selon la quantité : coffre de voiture 10 \$, une remorque avec un essieu 15 \$ et une remorque deux essieux 20 \$.

DÉCHETS DANS LES FOSSÉS OU EN BORDURE DE RUE

Il est défendu de jeter des déchets dans les fossés ou en bordure de rue, sous peine d'amende.

Nous constatons chaque année que de gros articles sont jetés à la rue tels, des matelas, des divans, etc.

Nous tenons à vous informer que les matelas sont acceptés dans la collecte de déchet. Communiquez avec le service des travaux publics pour obtenir gratuitement un sac vous permettant de l'emballer.

CLAPET DE RETENUE

Avez-vous récemment fait une inspection de vos clapets de retenue dans le sous-sol de votre maison? Ce dispositif vous assure une protection contre les refoulements d'égout à condition qu'il soit fonctionnel. Un petit nettoyage du siège du clapet ainsi que du clapet lui-même peut s'avérer très utile lors de refoulements d'eau de pluie ou d'égout. Les clapets de retenue sont obligatoires dans les sous-sols finis, selon les normes de plomberie et du règlement municipal. S'il est inexistant ou non fonctionnel, la Ville n'est pas responsable des dommages subis à votre propriété et à vos biens.

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Les employés municipaux vérifient régulièrement l'état des divers équipements sur le réseau routier municipal tels que signalisation routière et lumières de rues. Vous constatez une défectuosité, contactez-nous!



NETTOYAGE DE RUE

La période hivernale laissera sur la chaussée une quantité importante de poussière, petites roches ou de sel. C'est pourquoi, dès le mois d'avril, la ville procédera au nettoyage de ses rues. Par la suite, un entretien sera effectué, selon le besoin, jusqu'à la période automnale. Il peut cependant arriver que les travaux soient remis à plus tard, notamment en raison des conditions météorologiques. Dans ce cas, la Ville sollicite votre compréhension.

Merci de ne pas diriger vos déchets (poussière, roche, gazon...) sur la voie publique, car ces amoncellements sont difficiles à ramasser et peuvent causer des bris d'équipements.



**POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTER
LE SERVICE DU GÉNIE ET DES TRAVAUX
PUBLIC AU 450 659-0204.**

Service de SÉCURITÉ INCENDIE

ARTICLES DE FUMEURS



Longtemps, il fut mentionné par les Services de sécurité incendie que les articles de fumeurs étaient l'une des principales causes d'incendie à l'intérieur des bâtiments dû à des comportements négligents. La baisse du nombre de fumeurs et l'amélioration des habitudes des gens ont grandement fait baisser cette statistique.

Cependant, elle a fait place à une nouvelle réalité, la majorité des incendies causés par des articles de fumeurs se déclarent maintenant à l'extérieur des bâtiments. En effet, au Québec en 2012, c'est près de 54 % des incendies causés

par des articles de fumeurs qui se sont déclarés à l'extérieur d'un bâtiment*. Dans certains cas, ces incendies se sont propagés à des bâtiments et ont mené à des pertes considérables.

Même lorsque l'on fume à l'extérieur d'un bâtiment, des règles de prévention s'appliquent. Il ne faut jamais disposer des cendres ou des mégots de cigarettes dans des plates-bandes, des pots à fleurs ou tout autre type de matière organique puisque celles-ci sont inflammables et sont souvent situées très près d'un bâtiment. Utilisez plutôt un cendrier fait de matière incombustible comme le métal. Disposez ce cendrier à l'écart de toute matière combustible. Par exemple, il n'est pas conseillé de mettre un cendrier de métal sur un patio en bois. Le métal est conducteur de chaleur et peut à lui seul causer l'inflammation du bois.

En ce qui a trait aux articles de fumeurs, observez les mêmes règles de sécurité à l'intérieur qu'à l'extérieur. Cela vous évitera bien des ennuis.

*Source : La sécurité incendie au Québec, Rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012. - Ministère de la Sécurité publique du Québec

**Renseignements : Service de sécurité incendie
450 444-6652**





NOUVEAU CETTE ANNÉE

COLLECTE SPÉCIALE : RÉSIDUS VERTS DE PRINTEMPS – MARDI 16 MAI

Participez à la collecte de printemps pour disposer de vos résidus verts : résidus de jardin, de plates-bandes et feuilles mortes.

Important : placez vos sacs de résidus verts avant 7 h le matin lors de la collecte.

L'usage de sacs en papier est fortement encouragé. Les sacs en plastique orange ou transparent sont tolérés. Attention aux sacs trop lourds!



MÉNAGE DU PRINTEMPS : ATTENTION AUX MATIÈRES INTERDITES ET AUX BACS TROP LOURDS!

Bien que ces matières soient interdites à la collecte, chaque année du chlore, des bonbonnes de propane, des cendres chaudes et d'autres produits chimiques sont à l'origine d'incendies dans les bennes de camions de collecte.

Aussi, afin d'éviter les bris de bacs, les blessures et les dégâts lors des opérations de collectes, les bacs trop lourds ne seront pas ramassés. Notez que selon le format du bac, le fabricant indique une capacité de charge maximale pour sa levée.

D'ailleurs, très souvent, ce sont des matières interdites telles que la terre, la pierre et les matériaux de construction qui rendent les bacs trop lourds. Pour disposer du gazon, on vous recommande de pratiquer l'herbicyclage.



CONFÉRENCES

- activité gratuite, aucune réservation nécessaire
- chacune des conférences est ouverte à tous les citoyens de la MRC

PELOUSE ÉCOLOGIQUE ET COMPOSTAGE

Donnée par Mme Édith Smeesters

Mercredi 19 avril à 19 h 30 | La Prairie

Centre multifonctionnel Guy-Dupré (500, Saint-Laurent)

Mardi 25 avril à 19 h 30 | Châteauguay

Centre culturel Vanier, Salle Jean-Pierre Houde
(15, boulevard Maple)

Judi 27 avril à 19 h 30 | Sainte-Catherine

Centre municipal Aimé-Guérin (5365, boulevard St-Laurent)

COMPOSTER CHEZ SOI

Donnée par M. Gilles Paradis

Dimanche 7 mai à 9 h 30 | Delson

Centre sportif de Delson (100, avenue de Delson)



En collaboration avec



*La MRC de Roussillon offre un programme de subvention pour l'achat d'une compostière domestique. Pour plus de détails, consultez le site Internet de la MRC sous l'onglet matières résiduelles.

OUVERTURE BIENTÔT



VOUS RECEVREZ PROCHAINEMENT
UNE INVITATION POUR SON
inauguration
QUE NOUS PRÉVOYONS AU PRINTEMPS 2017

En construction depuis juillet 2016, le nouveau bâtiment du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sera bientôt prêt à vous accueillir!

Notamment la bibliothèque le Vaisseau d'or et les bureaux administratifs du Service des loisirs, ce bâtiment abritera la Maison des jeunes au Repère, l'organisme Café Liberté 50 et comptera quelques salles où pourront être offerts cours, ateliers, conférences et diverses activités récréatives, culturelles et communautaires. On y trouvera également la salle du conseil municipal et un lieu où pourront se tenir des célébrations à caractère religieux.

{ **Concours** TROUVEZ UN NOM AU CENTRE }
COMMUNAUTAIRE*

un vélo
Louis-Garneau Urbania
à gagner!



Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Âge : _____
Téléphone : _____
Nom du centre communautaire* : _____
Signification : _____

* L'appellation Centre communautaire est ici à titre indicatif, plusieurs autres termes peuvent être utilisés pour nommer une infrastructure de loisirs.



Pour participer, remplir le coupon de participation et déposez-le dans la boîte prévue à cet effet au bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la bibliothèque le Vaisseau d'or ou à l'Hôtel de Ville. **Le date limite pour participer est le 7 avril 2017.**

* La ville se réserve le droit de ne pas utiliser les noms proposés dans le cadre du concours. Le tirage sera alors effectué parmi tous les participants.